



**FORMATION CONTINUE 2024**

**VISIOCONFERENCE**

**DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, DE  
L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUNICATION**

**SIGNATURE ET ARCHIVAGE ELECTRONIQUE**

**Lundi 16 décembre**

**De 17h00 à 20h00**

**Aurélien ROCHER**

Maître de conférences

Droit privé et sciences criminelles

Co-responsable de

l'Axe Droit et innovations économiques,

Directeur du Master Management juridique des Affaires

Université Lumière Lyon 2

**80€ la séance**

**60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître :

- Les fondamentaux théoriques sur la signature électronique et l'archivage électronique
- Les règles juridiques
- Le fonctionnement technique
- Les évolutions réglementaires et jurisprudentielles
- Les réflexes pratiques pour la gestion de la documentation électronique
- La mise en place du processus de gestion documentaire
- Les techniques contractuelles
- La conformité avec le RGPD et la déontologie

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

## **I. Signature électronique**

### A. Fondamentaux théoriques

- Présentation des réglementations applicables ;
- Définition des niveaux de signature et de leurs valeurs juridiques respectives ;
- Fonctionnement technique de la signature électronique ;
- Revue de jurisprudence récente pour illustrer les risques et problématiques actuelles ;
- Enjeux en matière de confidentialité et de protection des données personnelles.

### B. Recommandations pratiques

- Classification des documents dans une « matrice de signatures électroniques » ;
- Gestion des différentes interfaces de signature électronique (différents prestataires) ;
- Sécurisation de la signature électronique des contrats ;
- Communication avec la clientèle dans des mentions d'information

## **II. Archivage électronique**

### A. Fondamentaux théoriques

- Présentation des réglementations applicables ;
- Définition des niveaux d'archivage et de leurs valeurs juridiques respectives ;
- Fonctionnement technique de l'archivage électronique ;
- Enjeux en matière de confidentialité et de protection des données personnelles ;
- Prédictions technologiques et réglementaires, au regard du règlement eIDAS 2 ;
- Cas particulier de l'acte d'avocat électronique.

### B. Recommandations pratiques

- Typologie de prestataires d'archivage électronique ;
- Communication avec la clientèle dans des mentions d'information ;
- Opportunités liées à l'acte d'avocat électronique.

**Moyens pédagogiques :**

Cas pratique, conférence avec échanges interactifs.  
Remise d'un support pédagogique à l'issue de la séance.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.  
Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).*

*Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)